



D.2021.10.20.8.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 20 Octobre 2021

8 - GESTION DU PATRIMOINE**8.1 - Protocole de clôture du mandat n° CM 2017-1109 – Mandat 5 – conclu avec Tisséo Voyageurs :
Approbation du protocole**

L'an deux mille vingt et un, le vingt octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Carles)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Par délibération D.2016.12.21.3.3, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé les termes du contrat de service public 2017-2021 et son cahier des charges entre Tisséo Collectivités et sa régie, Tisséo Voyageurs.

Ce contrat prévoit la possibilité de confier des mandats à Tisséo Voyageurs pour la réalisation d'opérations issues de la programmation pluriannuelle des investissements. Le montant total cumulé de ces mandats ne peut excéder 50 000 000 €HT sur la durée du contrat de service public.

Par délibération D.2017.12.13.7.3, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé la convention de mandat CM 2017-1109 à signer avec Tisséo Voyageurs.

Ce 5^{ème} mandat consiste à renforcer la sécurisation des sites du garage atelier de Basso Cambo (GAT) et de Borderouge (GAB) par des dispositifs limitant l'intrusion et favorisant la réaction « au plus tôt » sur les deux sites.

Un premier mandat (mandat 1 – opération 1 – CM 2017-1009) a été confié à l'exploitant pour réaliser la sécurisation de ces deux sites pour une enveloppe de 420 000€. Dans le cadre de ce mandat, un diagnostic a été réalisé par la maîtrise d'œuvre modifiant le périmètre du mandat 1.

L'enveloppe global de ce mandat est de 1 500 000€.

La fin de l'opération initialement fixée au 4^{ème} trimestre 2019 a été reportée au deuxième trimestre 2020.

Le mandat a été notifié à Tisséo Voyageurs le 9 avril 2018.

La convention de Mandat prévoit que la mission du mandataire prend fin par quitus délivré par le maître de l'ouvrage.

Ce quitus est délivré à la demande du mandataire pour chacune des opérations après exécution complète de ses missions et :

- réception des ouvrages et levée des réserves à la réception ;
- remise des ouvrages à Tisséo Collectivités ;
- expiration du délai de garantie de parfait achèvement des ouvrages et reprise des désordres couverts par cette garantie ;
- remise des dossiers complets comportant tous documents contractuels, techniques, administratifs, relatifs aux ouvrages.

Le présent protocole de clôture du « mandat 5 » constate l'achèvement des missions de Tisséo Voyageurs, approuve le bilan financier de l'opération et donne quitus au mandataire pour cette opération.

L'opération a été achevée le 29 juin 2020.

Toutes les réserves constatées lors de la réception ont été levées et la garantie de parfait achèvement des ouvrages est expirée.

Les dépenses réalisées pour cette opération s'élèvent à 1 468 815,73 euros HT.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le protocole de clôture du mandat n° CM 2017-1109, mandat 5, à conclure avec Tisséo Voyageurs, valant quitus, et d'autoriser sa signature.

.....

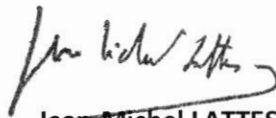
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages
exprimés : (M. Bacou ne prend pas part au vote)

ARTICLE 1 : APPROUVE le protocole de clôture du mandat n° CM 2017-1109, mandat 5, à conclure avec Tisséo Voyageurs, valant quitus.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président de Tisséo Collectivités à signer ledit protocole.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,


Jean-Michel LATTES



CONVENTION DE MANDAT CM 2017-1109

ENTRE

**LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
(Tisséo Collectivités)**

ET

**LA REGIE TISSEO
(Tisséo Voyageurs)**

**PROTOCOLE DE CLÔTURE
POUR LE MANDAT CM 2017-1109
VALANT QUITUS AU MANDATAIRE**

Octobre 2021

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20211021-20211020-8-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2021
Date de réception préfecture : 21/10/2021

ENTRE

TISSEO Collectivités, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Maître d'ouvrage, représenté par Monsieur Jean-Michel LATTES, son Président,

Et désigné indifféremment dans ce qui suit par les mots « **Tissééo Collectivités** » ou « **le mandant** »,

D'UNE PART

ET

TISSEO Voyageurs, la Régie TISSEO, Régie de transport constituée sous la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège social est à Toulouse, 4 impasse Paul Mesplé, représentée par Thierry WISCHNEWSKI, son Directeur Général,

Et désignée indifféremment dans ce qui suit par les mots « **Tissééo Voyageurs** » ou « **le mandataire** »,

D'AUTRE PART

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

Par délibération D.2016.12.21.3.3, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé les termes du contrat de service public 2017-2021 et son cahier des charges entre Tisséo Collectivités et sa régie, Tisséo Voyageurs.

Ce contrat prévoit la possibilité de confier des mandats à Tisséo Voyageurs pour la réalisation d'opérations issues de la programmation pluriannuelle des investissements. Le montant total cumulé de ces mandats ne peut excéder 50 000 000 €HT sur la durée du contrat de service public.

Par délibération D.2017.12.13.7.3, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé la convention de mandat CM 2017-1109 à signer avec Tisséo Voyageurs.

Ce 5^{ème} mandat consiste à renforcer la sécurisation des sites du garage atelier de Basso Cambo (GAT) et de Borderouge (GAB) par des dispositifs limitant l'intrusion et favorisant la réaction « au plus tôt » sur les deux sites. Il s'agit d'un complément de sécurisation.

Un premier mandat (mandat 1 – opération 1 – CM 2017-1009) a été confié à l'exploitant pour réaliser la sécurisation de ces deux sites pour une enveloppe de 420 k€. Dans le cadre de ce mandat, un diagnostic a été réalisé par la maîtrise d'œuvre modifiant le périmètre du mandat 1.

L'enveloppe globale de ce mandat est de 1 500 000 €HT.

La fin de l'opération initialement fixée au 4^{ème} trimestre 2019 a été reportée au deuxième trimestre 2020.

Le mandat a été notifié à Tisséo Voyageurs le 9 avril 2018.

Article 1 : Constatation de l'achèvement des ouvrages

1.1 Consistance des ouvrages

Le programme des ouvrages à réaliser a été défini et complété par :

- *le programme d'origine, annexé à la convention de mandat ;*
- *la décision n°2020.1.1235 modifiant l'annexe 2 à la convention de mandat Planning global et par opération ;*

1.2 Remise des ouvrages

Les études, ouvrages et équipements ont été réalisés conformément au programme annexé au mandat «CM 2017-1109» tel que défini à l'article 1.1 ci-dessus.

Les ouvrages sont achevés et ont été remis à Tisséo Collectivités :

- selon les règles de droit commun, du seul fait de leur réception, pour les prestations diverses d'améliorations et d'ajustements finaux des ouvrages en exploitation.

L'opération a été achevée le 29 juin 2020.

1.3 Levées des réserves et garantie de parfait achèvement des prestations réalisées

Les réserves à la réception sont levées.

La garantie de parfait achèvement (GPA) des marchés est expirée.

1.4 Remise des dossiers complets comprenant tous documents contractuels, techniques, administratifs, relatifs aux ouvrages

Avant le versement des archives, Tisséo-Voyageurs :

- communique à Tisséo Collectivités l'inventaire des archives à déposer (CD-Rom et un tableau récapitulatif)
- communique à Tisséo Collectivités, le cas échéant, le métrage linéaire des archives (car contraintes de gestion des archives et des espaces de stockage)
- contacte l'archiviste de Tisséo Collectivités pour convenir d'un RDV pour dépôt en magasin, le cas échéant.

Article 2 : Assurances

Sans objet.

Article 3 : Mission foncière

Sans objet.

Article 4 : Actions en justice et litiges

Sans objet.

Article 5 : Détermination du coût de l'ouvrage

Le coût des travaux et installations, tel qu'il est défini à la convention de mandat (enveloppe financière prévisionnelle) est arrêté comme suit à la date du présent protocole.

Les tableaux de synthèse financière relatifs à cette opération au présent protocole en annexe 5, laissent apparaître une somme à valoir de 31 184,27 €HT en valeur économique de référence du budget de ce mandat (1 500 000 €HT).

Les dépenses, en euros courants, hors charges et retenues de garantie listées ci-dessous, s'élèvent à :

OPERATION 1					
	Estimations en € HT	Titulaire	Montants attribués	Ecart / estimations	
Marché MOE - DFENCO	130 000,00	DFENCO	97 295,00	- 32 705,00	-25%
Contrôle Technique	18 000,00	DEKRA	6 325,00	- 11 675,00	-65%
SPS	10 000,00			- 10 000,00	-100%
Travaux	1 342 000,00	AXIANS	1 215 018,70	15 122,12	1%
Matériels systèmes			66 456,13		
			74 012,06		
			1 635,23		
Avenant travaux			8 073,61		
Total opération 1	1 500 000,00		1 468 815,73	- 31 184,27	-2%

Article 6 : Quitus

Tisséo Collectivités donne quitus à Tisséo Voyageurs pour l'ensemble de ses missions pour le mandat 5.

Article 7 : Entrée en vigueur

Le présent protocole entre en vigueur à la date de notification à Tisséo Voyageurs de son caractère exécutoire.

Article 8 : Dispositions diverses

Les clauses de la convention de mandat en vigueur non concernées par le présent protocole restent inchangées.

Toulouse, le

Pour TISSEO Collectivités

Jean-Michel LATTES

Président

Pour TISSEO Voyageurs

Thierry WISCHNEWSKI

Directeur Général